

la houille ; c'était un libre-échangiste à tous crins ; mais, je suis heureux de le dire, il modifie peu à peu ses opinions, et j'espère avoir, dans peu de jours, le plaisir de donner mon sincère appui à un tarif protégeant les industries canadiennes.

En ce qui concerne l'industrie de la houille dans la Nouvelle-Ecosse, je crois, cependant que l'opinion du premier ministre prévaudra et que ces intérêts seront sacrifiés. L'honorable ministre espère toutefois qu'avant que sa politique soit annoncée, les élections que l'on a si brusquement précipitées, seront terminées et que le gouvernement aura escamoté un verdict au peuple de la Nouvelle-Ecosse à qui l'on tient un bandeau sur les yeux.

La Chambre apprendra avec plaisir que je n'ai pas l'intention de la retenir plus longtemps. Je dois m'excuser d'avoir parlé si longuement, mais je dois dire, cependant, et ce sera ma dernière observation, que les honorables membres de la droite n'ont à craindre de notre part aucune obstruction, aucune opposition systématique. Ils peuvent compter avec la plus grande confiance, sur l'appui de tout membre de la gauche sur toute mesure tendant à favoriser les grandes industries du pays.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : C'est pour moi plus qu'un plaisir ordinaire de joindre mes félicitations à celles que mon honorable ami a très généreusement, et à juste titre, adressées à mes honorables amis qui ont présenté et appuyé l'adresse.

Mon honorable ami qui a présenté l'adresse (M. Russell) vient d'une province qui a été longtemps reconnue comme la terre classique de l'éloquence dans l'Amérique Britannique du Nord. Il nous a prouvé à la dernière session, comme il vient de le prouver encore aujourd'hui, que cette province de la Nouvelle-Ecosse est aussi classique que jamais. Il nous a prouvé que la réputation acquise par cette province se maintient encore et que sous ce rapport comme sous tous les autres, il n'y a aucun signe de décadence.

Quant à mon honorable ami des Deux-Montagnes (M. Ethier), ceux qui ont eu l'avantage de suivre ses observations, peuvent témoigner du fait qu'il s'est acquitté de sa tâche de la manière la plus honorable pour lui et pour ses électeurs.

Maintenant, relativement au discours que vient de faire mon honorable ami (sir Charles Tupper), le moins que je puisse dire, c'est qu'il ressort évidemment de ce discours que mon honorable ami n'est pas dans une très heureuse disposition d'esprit.

Certaines de ces observations, je dois l'avouer, et cela avec plaisir, ont certainement beaucoup de mérite. Ce qu'il a dit relativement au fait que la position que j'occupe pourrait m'obliger d'aller en Angleterre pour prendre part à la célébration du jubilé de la Reine cette année, n'était pas seulement un acte de courtoisie, mais aussi de grande générosité et je suis heureux d'offrir à l'honorable député cette expression de ma sincère gratitude.

Cependant, d'autres parties du discours de l'honorable député n'ont pas le même caractère. D'autres observations indiquent que l'honorable député s'est fortement tourné l'esprit pour trouver quelque raison d'attaquer la présente administration, et le mode qu'il a suivi ne lui est pas tout à fait propre. Lorsque ses arguments étaient défectueux il y suppléait par de fortes doses

de censure. Ainsi, par exemple, lorsqu'il a parlé d'enquêtes au sujet d'accusations portées contre des fonctionnaires du service public, il s'est servi des termes émissaires et espions, et ensuite, si je me le rappelle bien, il a parlé de manipulation de bulletins, ou si non cela exactement, de fraudes quelconques.

En l'entendant parler ainsi, je me suis rappelé le langage suivant qu'un poète américain appliquait à un orateur insultant qui faisait la campagne dans le comté de Morgan :

He held the banner upwards from trailing in the dust.
He cut loose from monopolies, and cussed and cussed and cussed.

Je crains que mon honorable ami n'ait consacré une bonne partie de son discours à injurier, injurier, injurier—

Lorsqu'il a parlé des mises à la retraite et du service public, je dois dire que je l'ai écouté avec intérêt, car il a osé prononcer les mots émissaires et espions. C'est là, je le crains, la seule récompense que nous puissions attendre de l'opposition pour la générosité dont nous avons fait preuve. Nous avons annoncé en parlement, à la dernière session, qu'aucun membre du service public, service intérieur ou extérieur, ne serait renvoyé sans cause. Nous avons annoncé que dans chaque cas, le fonctionnaire contre qui serait portée une accusation aurait l'occasion de se défendre devant une commission d'enquête. Nous avons nommé des commissaires chargés d'entendre les plaintes contre les employés publics et la récompense que nous recevons dans le moment, c'est que des hommes honorables, remplissant fidèlement leur devoir, sont traités, par mon honorable ami, d'émissaires et d'espions. M. l'Orateur, la tentation pourrait être grande, sans être généreuse, de révoquer ces espions et ces émissaires, ainsi que l'honorable député décrit ces hommes qui traitent avec justice et honorablement les membres du service public contre qui il y a des accusations ; mais nous n'en ferons rien. Nous serons généreux en même temps que justes et raisonnables. Nous continuerons de faire ce que nous avons fait et ce que nous faisons. Nous ne destituerons personne sans cause. Toute accusation sera l'objet d'une enquête et justice sera rendue ; mais nous serons sans pitié pour un fonctionnaire délinquant.

L'honorable député, poursuivant ses observations, nous dit qu'il serait très étonné de voir un gouvernement libéral remplir ses promesses. Mais, M. l'Orateur, l'honorable député a déjà pu constater la chose. Il voit dans le moment même le parti libéral appliquant les principes qu'il préconisait lorsqu'il était dans l'opposition.

Dans l'opposition, nous sommes engagés à révoquer l'infâme loi du cens électoral, et c'est la première chose que nous faisons. Je regrette que cette réforme ne plaise pas à mon honorable ami. A ce sujet, l'honorable député s'est servi d'un langage très vigoureux. Je ne veux pas discuter la chose dans le moment, car lundi prochain, le plus tard, le bill sera présenté et nous en demanderons la deuxième lecture le plus tôt possible. Mais si la loi du cens électoral est la sauvegarde de nos libertés, comme le dit l'honorable député, si c'est une condition essentielle, au fonctionnement du système fédératif, comment se fait-il que les honorables messieurs de la gauche n'aient pas osé appliquer cette loi aussi souvent qu'elle aurait dû l'être ?